Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20261102-2026_000056-DE

République Française
Mairie de SAINTE-COLOMBE
(Rhône)

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 2 NOVEMBRE 2026 à 20 H

Le deux novembre deux mille vingt-six, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de SAINTE-COLOMBE (Rhône) se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de Mme Marine MATA, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 23 octobre 2026.
Avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

Présents (Dix-sept) : Mme Marine MATA, M. Michel FOREST, Mme Linda LAURO, M. Pascal DANCETTE, Mme Alexia BOURIT, M. Guy VACHON, M. David LESUR, Mme Clarisse VEAUX, M. Jacques REGNIER-VIGOUROUX, Mme Catherine JEANTROUX, M. Jean-Pierre MALSERT, Mme Noémie FRENAY, M. Lionel RIVERA, Mme Valérie MONTOYA, Mme Danielle COSTE, M. Jacques PRAT, Mme Marie Antoinette ABRY

Absents(tes) au moment du vote (Deux dont un pouvoir) :
Mme Corinne CHABORD (pouvoir donné à M. Pascal DANCETTE)
M. Jean-Marie DUPLAY

Secrétaire de séance : Mr Pascal DANCETTE

Délibération n° 2026.056 : Approbation du règlement intérieur pour le personnel municipal

Monsieur Michel FOREST, Adjoint au Maire en charge des ressources humaines, présente aux membres de l'assemblée le règlement intérieur destiné à fixer les règles générales et permanentes d'organisation du travail, de fonctionnement interne et de discipline au sein de la collectivité.

Il s'applique à l'ensemble des agents de la collectivité, quel que soit leur statut (titulaire, non titulaire, contractuel). Il concerne également l'ensemble des locaux et lieux de travail de la collectivité.

Le présent règlement a été présenté au comité social territorial en date du 28 septembre 2026.

Il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver ce projet de règlement et d'autoriser Madame la Maire à signer ce document ainsi que tout document relatif à cette affaire.

Vu le Code Général des collectivités territoriales,
Vu le projet de règlement,
Vu l'avis favorable du CST en date du 28 septembre 2026,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le nouveau règlement intérieur applicable au personnel municipal
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer ce règlement ainsi que tout document relatif à cette affaire

Envoyé en préfecture le 06/11/2026
Reçu en préfecture le 06/11/2026
Publié le
ID : 069-216901892-20261102-2026_000056-DE

Pour extrait conforme,
A Sainte-Colombe, le 2 novembre 2026

Le secrétaire de séance
Pascal DANCETTE

La Maire,
Marine MATA

Transmis en Préfecture le : 06/11/2026
Affiché le : 06/11/2026